

Ministère de la Transition Ecologique Ministère délégué aux Transports

**Commubiqué de presse
3 mai 2021**

Barbara Pompili et Jean-Baptiste Djebbari présentent le plan national pour le développement de la cyclo- logistique

Au cours d'un déplacement à Marseille, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a dévoilé les mesures du plan national en faveur de la cyclo-logistique, qui vise à développer le recours à la livraison par vélo à assistance électrique, mode de livraison décarboné.

Le développement du e-commerce et de la restauration livrée entraîne une hausse significative du nombre de livraisons en ville, particulièrement avec la crise sanitaire. Cette hausse constante de la livraison constitue une activité économique en plein essor dont les enjeux en terme social mais également environnemental doivent être mieux encadrés, dans un contexte où l'on estime que la pollution de l'air est responsable de 40 000 morts par an en France.

Le projet de loi Climat & Résilience, dont le vote solennel aura lieu demain à l'Assemblée nationale, prévoit l'instauration de zones à faibles émissions sur l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants. Parallèlement aux limitations de circulation pour les véhicules les plus polluants, l'ambition du Gouvernement est de favoriser et de rendre plus accessibles des modes de transport alternatifs et décarbonés.

Des nombreuses initiatives ont déjà été prises localement ou par l'Etat afin d'apporter des réponses aux enjeux de la logistique urbaine durable. L'objectif est de servir efficacement les particuliers, et desservir efficacement les entreprises (commerces, hôpitaux, cantines, chantiers...) en réduisant l'impact environnemental du transport de marchandises. En particulier, la mission confiée à M. Bolzan, Mme Idrac et Mme Jean vise à recenser ce qui, aujourd'hui, fait obstacle au déploiement d'une logistique urbaine efficace, respectueuse de l'environnement et durable sur nos territoires, à

structurer des axes d'amélioration concrets relevant des niveaux national ou local, et à formuler des propositions de simplification réglementaire ou de bonnes pratiques qui pourraient alimenter notre stratégie en la matière.

Le développement de la cyclo-logistique est l'un des leviers à mobiliser pour atteindre cet objectif. Elle permet de réduire la part du transport de marchandises par mode polluant, en favorisant le vélo à assistance électrique : à titre d'exemple, un vélo cargo triporteur possédant une caisse de 1500 L émet 85 % de CO2 en moins par rapport à un véhicule thermique ayant une capacité similaire.

Pour accélérer le déploiement et la généralisation de ce mode de livraison, le Gouvernement présente un plan ambitieux, pensé autour de quatre axes :

- Favoriser l'accélération des activités de livraison à vélo, avec notamment le dispositif ColisActiv, programme co-construit avec la fédération des usagers de la bicyclette (FUB), qui permettra de financer jusqu'à deux euros par colis les livraisons par vélo cargo, l'élargissement de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique et le renforcement du bonus pour les vélo-cargos ;
- Mobiliser les parties prenantes ;
- Faciliter la cyclo-logistique en ville ;
- Développer l'innovation urbaine et l'open data.

Ce plan s'inscrit dans la continuité de la politique volontariste du Gouvernement en faveur du développement de la pratique du vélo (avec la Loi d'Orientation des Mobilités, le plan vélo de 350 millions d'euros, le Coup de Pouce Vélo, l'académie des métiers du vélo, les 200 millions d'euros du plan France Relance pour financer des pistes cyclables et emplacements vélos sécurisés en gare, etc.).

Barbara Pompili :

« Les zones à faibles émissions, inscrites dans le projet de loi Climat & Résilience, sont avant tout des dispositifs pris pour améliorer la qualité de l'air et la santé de tous les Françaises et Français. Mais elles créent aussi un terreau fertile pour le développement de nouvelles activités vertueuses, comme la cyclo-logistique. Le plan que je présente aujourd'hui est un levier pour accompagner ce développement et un coup d'accélérateur pour transformer les modes de livraison en ville.

Un dispositif d'amorçage comme ColisActiv' correspond parfaitement à la transition écologique que je porte : celle des solutions concrètes, des nouveaux modèles économiques qui savent faire d'une contrainte une opportunité.

Jean-Baptiste Djebbari

Le plan cyclo-logistique constitue une première réponse apportée par le Gouvernement à l'essor inédit des livraisons en ville lié en particulier au développement du e-commerce, dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie pour la logistique urbaine durable dans le cadre de la mission confiée à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse, président de la fédération des marchés de gros de France et à Anne-Marie Jean, vice-Présidente de l'Euro-Métropole de Strasbourg ; cette mission remettra ses recommandations concrètes de mesures tant au niveau national que de bonnes pratiques locales d'ici cet été.

Olivier Schneider, président de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), qui porte le projet ColisActiv' via la sa filiale SOFUB, issue d'un partenariat avec Sonergia

Alors que la logistique est à l'origine d'une part importante de la pollution locale de l'air en ville, la cyclo-logistique permet de créer des emplois durables, non délocalisables et décarbonés, tout en réduisant de nombreuses nuisances, notamment le bruit et l'encombrement de l'espace public.

Il ne s'agit pas de mettre la cyclo-logistique sous perfusion, mais juste d'amorcer la pompe, le programme ColisActiv' permet d'accélérer la mise en place de l'écosystème indispensable à un report durable des premiers et derniers kilomètres de logistique vers une solution sobre et efficace. Son extension vers l'ensemble des zones à faibles émissions est une excellente nouvelle : la contrainte y sera transformée en formidable opportunité d'emploi et d'innovation !